

Registre des délibérations Conseil Municipal du Monteil
Séance du 31 mars 2026**Nombre de membres**
En exercice : 15

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL - Maire.

Date de la convocation : 24 mars 2026

Présents : ; Christine BLANC ; René BLANC ; Dominique-Lise BLANDIN ; Jean-Nicolas CHAMBON ; Alexandra DA ROCHA ; Carine ETHEVE ; Dominique JAVON ; Edwige KERMARREC ; Cindy LOTH ; Olivier PIERRE ; Claude VIALLE

Procurateur(s) : Michel BILLIET à Olivier PIERRE, Géraldine ROCHETTE à Edwige KERMARREC, Bernard COMPTOUR à Christophe PAL

Absent(s) non excusés/non représentés : /

Secrétaire de séance : Olivier PIERRE

Objet	MODIFICATION D'UNE DENOMINATION DE NOUVELLE VOIE PRIVEE (lotissement privé : parcelles AD223/AD119)
Nomenclature	8.3 Voirie
Rapporteur	Christophe PAL

Considérant la dénomination de l'ensemble des rues réalisée par la Commune en 2009,

Considérant l'attribution de numéros à chaque adresse de la Commune en 2013,

Considérant la réalisation d'un aménagement privé sur les parcelles AD223 et AD119,

Considérant la proposition du propriétaire de dénommer la voie privée créée sur son terrain après aménagement « *Impasse des Pommiers* »

Considérant la décision prise par le Conseil Municipal en séance du 09/03/2026 de dénommer finalement cette voie privée « Impasse des Pêcheurs » au motif qu'une impasse portant le même libellé existe déjà sur une commune voisine,

Les propriétaires actuels demandent aux élus de bien vouloir revenir sur la dénomination de ladite voie au motif qu'ils ont déjà annoncé « Impasse des Pommiers », pensant que cette proposition serait validée.

Après délibération, le conseil municipal :

- **ESTIME** que, dans un souci de simplification, il est pertinent de revenir sur la proposition initiale, l'important dans l'adressage étant de bien préciser le nom de la voie ainsi que le code postal et la Commune.
- **MODIFIE** la dénomination de la voie privée du lotissement créé sur les parcelles AD223 et AD119 et **VALIDE** la dénomination « Impasse des Pommiers » (voie à une seule entrée)

La présente délibération annule et remplace la délibération prise le 9 mars 2026.

Nombre de conseillers présents		12
Nombre de conseillers représentés		03
Nombre de suffrages exprimés		15
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	15

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le(a) secrétaire de séance

Olivier PIERRE

Le Maire

Christophe PAL